

## « J'ai bénéficié de l'aide "Du peuplier pour l'avenir" »

Comment payer moins cher le renouvellement de sa peupleraie ?

**G**régory RAVEAU est propriétaire de peupliers dans l'Indre. Il vient d'en planter 2,5 ha avec l'aide "Du peuplier pour l'avenir" (voir encadré). Il nous explique comment il a pu en bénéficier.

### Présentez-vous

J'ai 38 ans. Je suis exploitant agricole. J'avais déjà planté quelques hectares de peuplier il y a quelques années quand j'ai arrêté l'élevage. Récemment j'ai eu l'opportunité d'acheter un îlot de 10 parcelles de gros peupliers mal entretenus dans l'Indre. J'ai pensé que ce pourrait être à l'avenir un bon complément pour

ma retraite. Il fallait d'abord les couper et les vendre avant d'en replanter.

### Comment avez-vous bénéficié de "Du peuplier pour l'avenir" ?

Comme je ne connais pas grand-chose à la forêt, j'ai contacté une coopérative forestière par relations. Elle s'est chargée de vendre les arbres (en distinguant différents lots par qualité) et elle m'a proposé l'aide financière "Du peuplier pour l'avenir". Elle a préparé les pièces nécessaires au dossier (formulaire de demande, adhésion à PEFC<sup>1</sup> et Code des Bonnes Pratiques Sylvicoles). Pour son instruction j'ai ensuite rencontré le technicien du CRPF, qui m'a donné quelques conseils supplémentaires.

Je n'ai qu'un regret ; que cette aide ne soit pas applicable pour les premières plantations (sur ancienne terre agricole). Dernièrement j'ai planté 3 000 peupliers mais je n'ai reçu l'aide que pour 500 (ceux sur ancienne peupleraie). Cela motiverait des jeunes à se lancer dans la populiculture.

*Propos recueillis par Christine POMPOUGNAC  
Ingénieur au CRPF*

1. PEFC : Programme de certification de la gestion durable des forêts

### Contact :

Léa BOUBET (CRPF) au 02 38 53 93 19  
ou [lea.boubet@cnpf.fr](mailto:lea.boubet@cnpf.fr)

Pour toute information : [ifc.cnpf.fr](http://ifc.cnpf.fr)



G. Raveau

Grégory RAVEAU a reçu 5 €/plant pour planter ses peupliers.

### Que pensez-vous de cette aide ?

Elle est très **simple** et **rapide**. Elle est versée en fonction du nombre de peupliers coupés. J'ai donc reçu **5 €/plant** sur environ 500 plants (2,50 € pour "Merci le peuplier" et 2,50 € pour "Du peuplier pour l'avenir"). La coopérative a étudié le sol et choisi les cultivars adaptés puis la parcelle a été replantée fin 2017. J'ai effectué le 1<sup>er</sup> broyage et la 1<sup>e</sup> taille de formation l'an dernier.

### 5 € par peuplier replanté

En **Indre, Indre-et-Loire** et **Maine-et-Loire** plusieurs communes sont concernées par l'aide "Du peuplier pour l'avenir" qui double celle de "Merci le peuplier" pour le reboisement des peupleraies, soit environ **5 €/plant** + 0,30 € par nouveau plant acheté chez un pépiniériste signataire.

**Aide valable** pour toute coupe de peuplier vendue à un acheteur signataire de la charte "Merci le peuplier", suivie d'une plantation réalisée **avant le 30/11/2020**.

Achat Bois sur Pieds  
Commercialisation des Bois  
Abattage – Débardage – Transports  
Estimation et marquage

EXPLOITATION FORESTIERE  
**VELBOIS**

Route de Cerdon – 45600 SULLY SUR LOIRE  
02 38 37 35 55 – [velbois@swisskrono.fr](mailto:velbois@swisskrono.fr)

PEFC  
100111716  
Partenaire de la gestion durable des forêts  
pefc.france.org